



Mode d'envoi :
- LRAR RR112919283BR
- courriel à ***@elysee.fr

M. le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS
France

N. Réf. : 20200702 AA_ServPub_ARTIC_{PR}---PR-PR Demande d'avis présidentiels [[Version Accessible Administration](#)]

Version Accessible Administration (= Texte identique à la version originale mais avec adaptation des couleurs pour une lecture plus facile, plus rapide et moins pénible)

N.B. : Cette lettre s'adresse exclusivement à la Présidence de la République dans le but de connaître les avis propres à cette institution, et non pas celui d'organes gouvernementaux ou autres - que nous consultons déjà par ailleurs.

Demande pour connaître les positionnements et avis présidentiels concernant les politiques publiques relatives à l'autisme en France [[Version Accessible Administration](#)]

Le 02/07/2020

A l'attention de **Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République**

Monsieur le Président de la République

Il y existe deux catégories de représentants autistes : ceux que l'on n'entend que très rarement parler des "vrais problèmes" (tels que l'Exploitation Médico-Socio-Economique liberticide des Personnes Souvent Handicapées), et qui sont invités dans les salons élyséens pour recevoir la parole présidentielle à sa source comme il y a trois ans, et les autres, les "pas comme il faut", qui n'obtiennent même pas de réponses à leurs lettres.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Même proscrits, nous avons pourtant **besoin de réponses au sujet des politiques publiques françaises susceptibles d'affecter la qualité de vie des personnes autistes.**

Notre droit à l'information sur les politiques nous concernant est confirmé dans l'Observation générale N°7 de la CDPH. ¹

Nous aimerions pouvoir croire qu'à l'approche de l'examen de l'Etat français par le Comité, **vous accepterez peut-être de nous fournir les informations nécessaires pour mieux aider, défendre et protéger notre catégorie de personnes**, ce à quoi nous tentons de contribuer seuls et sans moyens vu que **toute l'aide et tous les fonds** sont consacrés à l'alimentation de **l'industrie médico-sociale, des confréries médicales et hospitalières, des lobbies pharmaceutiques et autres intérêts privés** ayant tous les mêmes conséquences : **la violation des libertés, de la justice, de l'équité, de la dignité et de l'humanité, la perte de chances, la perte de vie, ceci aux antipodes de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité", et de manière diamétralement opposée aux stipulations de la CDPH.** ²

Trois ans après vos promesses en tant que candidat puis en tant que chef de l'Etat pour améliorer notre situation, nous avons un besoin ardent de **davantage de précisions sur leur nature et sur leur concrétisation pour optimiser nos actions, nos demandes et nos rapports.**

Nous espérons que vous voudrez bien finir par décider de communiquer avec ceux des représentants autistes qui s'intéressent à la réalité des difficultés et des actions à mener pour diminuer les souffrances et les privations de centaines de milliers de personnes autistes, plutôt qu'à des avantages personnels, honorifiques et autres en évitant les sujets dérangeants.

Si vous consentez à nous aider en nous faisant part de votre opinion, nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint **quelques questions** à votre attention, sur **seulement dix sujets.**

¹ (CRPD/C/GC/7) https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/GC/7&Lang=fr

² (Violations) Vous pouvez prendre connaissance de certaines de ces violations dans **notre contribution** (https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCRPD%2fCO%2fFRA%2f35654&Lang=fr) de l'an dernier à la "Liste de points" préalable à l'examen de l'Etat français par le Comité CDPH auquel nous participerons via un Rapport alternatif, comme nous l'avons déjà fait en 2015 en expliquant la situation au Comité des Droits des Enfants, à la suite de quoi nous avons également envoyé une **demande de visite urgente** (http://allianceautiste.org/wp/wp-content/uploads/2015/10/20151003-AA-assos-autisme-handicap-fr_UNU-RS-demande-visite.pdf) à **Madame la Rapporteuse Spéciale Catalina Devandas-Aguilar**, qui nous avait confirmé sa réponse positive et pour qui nos explications et éclaircissements sur les "subtilités françaises" avaient été visiblement instructifs.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

En espérant votre compréhensive mansuétude en cas d'erreurs, de difficultés ou de désagréments, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très respectueuse considération.

Vive la République, vive la France,
Vivent la Liberté, l'Equité et la Solidarité pour les citoyens les plus vulnérables.

L'Alliance Autiste



**"Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement
que la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
- trop habitués aux normes - croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel." ³

Emmanuel MACRON

Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020

³ **Extrait vidéo** correspondant à cette déclaration (1"14") : https://www.youtube.com/watch?v=DyVwdg_nock

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

	1- "la République sera toujours à leurs côtés (...) à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve"	5
	2- "c'est la nôtre, de culpabilité"	7
	3- La nécessité d'une Assistance Socio-Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible.....	9
	4- "eux, ils ont à croire en leurs rêves"	13
	5- Le Mutisme Administratif	15
	6- Le problème de la "séparation des pouvoirs" et de la Dictature Judiciaire	17
	7- La séquestration médico-socio-économico-judiciaire de Timothée D.....	20
	8- La Théorie de la Putativité Générale de la Désinstitutionnalisation	25
	9- Le prospère "marché de l'autisme" et les conflits d'intérêts	29
	10- Le spectre de l'eugénisme et du génocide de notre population, sous la responsabilité des autorités et des politiciens français	32



AA_ServPub_RAPCA⁴

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(RAPCA = Recherche d'Aides Publiques Concrètes pour les Autistes)



1- "la République sera toujours à leurs côtés (...) à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve"

Ici, nous interprétons "être à nos côtés" par "nous aider", et nous supposons que "toujours" inclut forcément "à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve".

C'est très gentil cette promesse, vraiment, c'est beaucoup mieux que le silence, mais **concrètement, comment est-ce que cela se passe ?**

Quels sont les noms et les moyens de contact du ou des services censés aider sérieusement et "à chaque fois", ainsi que si solennellement promis ?

Ce n'est tout de même pas en nous envoyant de force dans des centres d'éloignement et de concentration, ou dans des hôpitaux psychiatriques, ou en refusant de répondre (parmi tant d'autres sévices administratifs), que la République va nous aider...

A 1a → Cette aide doit exister autrement qu'en nous maltraitant et en nous privant de liberté, mais comment alors ? C'est la grande question.

Une aide "putative" ou "déclarative", voire "onirique", à imaginer ou à rêver, ne nous est d'aucun secours dans la réalité. Veuillez nous pardonner d'avoir à le dire.

⁴ (RAPCA) On peut en savoir plus dans notre document "[Questionnements, explications et suggestions](#)" pour la [DISAND](#), pages 80-90.

 <p>PR</p>
---	-------

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil



AA_ServPub_PECCAP⁵

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(PECCAP = Prise en Compte Correcte de l'Autisme Partout)



2- “c’est la nôtre, de culpabilité”

Nous vous sommes très reconnaissants pour cette déclaration, qui devrait permettre enfin de sensibiliser la République française à la notion de "conception universelle", afin de "Prendre En Compte Correctement l'Autisme Partout", après avoir compris ce qui suit :

**Nous soutenons que
ce qui fait souffrir les autistes,
ce ne sont ni l'autisme ni les "troubles",
mais principalement
les conséquences de l'absence
de Prise En Compte Correcte
de l'Autisme Partout
(c'est-à-dire les atteintes sensorielles et mentales
provenant de l'environnement "socio-généré").**

⁵ (PECCAP) On peut en savoir plus dans notre document "[Questionnements, explications et suggestions](#)" pour la [DISAND](#), pages 73-79.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A 2a → C'est ce que nous répétons "dans le désert" depuis des années.

Ainsi, puisque que vous avez eu le courage de reconnaître la part de responsabilité (et de carence) du système social actuel, peut-être que vous ou la République française allez **nous aider à faire comprendre cela aux "autorités", et surtout à faire appliquer les mesures nécessaires ?**



.....



AA_ServPub_AS4A⁶

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(AS4A = Assistance Socio-Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible)



3- La nécessité d'une Assistance Socio-Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible

Nous avons besoin de savoir où se trouve l'aide pour les autistes (et pour les associations d'autistes) en France.

Nous ne faisons pas ici référence à une sorte de "système D" (associatif ou autre), tout louable soit-il, mais à **une aide publique** qui serait **au moins prévue par l'Etat français** pour ses citoyens **autistes**, qui serait **aussi facilement accessible** que pour les personnes non-handicapées (donc **sans besoin d'inscription ni de "places"**), et qui respecterait l'**équité** avec les autres citoyens, notamment en termes de **libertés**.

Les assistantes sociales "ordinaires", malgré toute leur bonne volonté, **sont démunies** face à des problématiques "autistiques", ce qui parfois peut même créer des problèmes supplémentaires, lesquels peuvent amener à éviter à y recourir (auto-exclusion).

Les associations (de parents, d'autistes, ou autres) **n'ont pas le pouvoir** de fournir cette aide puisqu'elles **ne disposent pas des leviers étatiques** pour débloquer des situations : il faut ici rappeler que **l'aide en question est souvent rendue nécessaire par des problèmes qui sont posés par les services publics eux-mêmes** (puisque'ils sont les plus "artificiels", les plus "inhumains", les plus psychorigides et uniformes, les moins adaptés et les moins adaptables). De plus, **les associations dépendent de fonds publics, ce qui les contraint à une certaine docilité** pour ne pas les perdre.

⁶ (AS4A) On peut en savoir plus dans notre document "[Questionnements, explications et suggestions](#)" pour la [DISAND](#), pages 63-65.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

De toutes façons, **il semble plutôt indécent que l'assistance sociale ou administrative pour les autistes** dans "la cinquième puissance mondiale" **soit dispensée uniquement par des organismes privés** (associations... et pourquoi pas par des ONG humanitaires internationales dans des tentes...), qui de plus **ne sont pas équipés pour le faire**, car cela s'apparente à du "bricolage" (souvent vain), et en outre ce n'est **pas équitable par rapport à la population "ordinaire" qui, elle, peut accéder à de telles assistances très facilement, sans aucune obligation d'inscription, d'adhésion, ou même de recherche** : pour les "gens normaux", l'aide socio-administrative se trouve et est mise en œuvre en quelques heures ou quelques jours, alors que pour nous il faut chercher pendant des années, et généralement en vain.

En l'absence d'assistance compensatrice des handicaps socio-administratifs socio-générés, il n'est pas étonnant que les autistes souffrent dans la "société ordinaire", et qu'ils soient amenés tôt ou tard à la dépression et aux idées suicidaires, parfois hélas mises à exécution.

Quand on est face à un problème sans trouver de solution, que personne n'aide, et qu'on voit que les autres gens ne connaissent même pas ces problèmes et trouvent de l'aide pour leurs "problèmes normaux" en un clin d'œil (et sans que cette recherche ne se transforme elle aussi en un nouveau problème), le désespoir est *vertigineux* et il devient naturel d'avoir l'impression de "devenir fou", avec (puisque l'aide ne semble jamais exister) des idées suicidaires "comme seule solution accessible". Essayez d'imaginer.

Pour les "gens normaux", c'est différent : ils arrivent toujours à "s'arranger entre eux" (même en l'absence d'aide étatique), avec de la famille, des amis, ou même des voisins. Pour les autistes, cela est difficilement possible car ils vivent de manière solitaire et ils auront énormément de difficultés pour "faire le premier pas" pour demander de l'aide, et ce d'autant plus quand on ne sait même pas à qui s'adresser et qu'il semble n'y avoir personne.

L'autisme s'accompagne de **difficultés dans la communication et les relations**, donc **l'Etat français doit fournir des services chargés de compenser ces difficultés, au moins lorsque celles-ci sont créées par l'Administration** ou par de grandes entreprises dont la communication est "bureaucratique" et qui n'ont aucune politique d'accessibilité pour nous, ce qui serait utile par exemple avec les services "d'assistance à la clientèle" à distance (qui ne comprennent que *très* laborieusement ce qu'on leur dit ou écrit), les banques, les fournisseurs de services, les commerces, ou quoi que ce soit de plus compliqué que l'achat d'une baguette de pain - et encore.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Naturellement, "l'aide" fournie dans les "institutions" (ESMS etc.) n'a rien à voir avec l'aide que nous demandons, qui est celle nécessitée pour vivre en liberté.

Aider les gens à vivre avec moins de libertés parce qu'aucune aide n'est prévue dans la société "libre", c'est indécent.

L'idée d'une restriction de liberté (ou d'une curatelle ou d'une tutelle) pour "résoudre les problèmes" est absurde et dans tous les cas inéquitable.

C'est pourtant ce qui nous est parfois proposé.

Certains autistes trop candides ne parviennent pas à croire que cette aide n'existe pas en France, et ils continuent à chercher par tous les moyens, parfois les plus désespérés : il faut remercier Madame Brigitte Macron d'avoir bien voulu recevoir une "bouteille à la mer" (en plastique) envoyée par colis recommandé par une personne autiste, à la suite de quoi Madame la Secrétaire d'Etat au Handicap a finalement accepté de consentir à envoyer une réponse (*au demeurant parfaitement inutile puisque n'abordant pas du tout le sujet de l'aide demandée par la démarche*) aux parents de cette personne en réponse à leur lettre désespérée envoyée 10 mois plus tôt lors de la grève de la faim qu'elle avait entreprise pour tenter d'obtenir une telle aide.

On voit ici qu'on est encore très très loin de "l'empowerment" ; et en ce qui concerne l'incurie et le mépris administratifs pour les autistes, le désespoir est total.

Mais la désespérance absolue semble encore insuffisante pour l'Administration française, qui croit bon parfois d'y rajouter le "supplice de Tantale" : nous vous remercions d'avoir finalement bien voulu charger un ministère, suite à une lettre du 09/10/2019, de fournir l'aide administrative due à cette même personne autiste et recherchée en vain durant des années ; cependant, en dépit de la (timide) promesse d'aide ⁷ envoyée par ce ministère, et malgré beaucoup de patience, de politesse, de diplomatie, d'efforts, de courriels et de lettres (même en mode recommandé maintenant), aucune aide n'est apparue : la putativité est totale. Et plus que désespérante.

Quand on voit **les milliards qui sont dépensés pour mettre les autistes "sous cloche"**, on se dit qu'**une infime fraction de cette manne suffirait pour mettre en place le système d'assistance à distance** que nous demandons depuis si longtemps (et que nous pouvons expliquer), ce qui permettrait **plus de confort de vie et plus de liberté** pour les autistes, afin d'accéder un jour aux **conditions minimales nécessaires au bonheur**, comme pour les "gens normaux" (lesquels ne se doutent de rien).

A 3a → Auriez-vous la gentillesse de nous faire part de votre avis sur cette grave carence très indigne de la République française, qui nuit à la qualité de vie, à la liberté et à l'épanouissement des personnes autistes ?

⁷ (Promesse d'aide putative) Réf. FAE/SFE/MASAS n° 2019-0638596 du 22/10/2019

A 3b → Est-ce que vous voudriez bien **décider d'ordonner la mise en œuvre ou au moins la recherche de solutions ?**

Si vous parveniez à régler ce problème, cela serait une très bonne chose, et ce serait à inscrire dans l'Histoire française du handicap (en cohérence avec votre élection).

 <p>PR</p>
---	-------



AA_ServPub_ARTIC-Promessisme

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(ARTIC = Assistance à la Réduction des Troubles, Incohérences et Confusions)

(Promessisme = Politique invitant à croire en des promesses à défaut d'actions)



4- "eux, ils ont à croire en leurs rêves"

Merci beaucoup pour votre bonne volonté et votre bienveillance plutôt réconfortantes ; cependant, même en évitant de prendre les mots au sens strictement littéral, nous devons dire que **nos préoccupations ne relèvent ni des "croyances" ni des "rêves"**, mais des **actions concrètes** qui manquent en France pour assurer des **conditions de vie réellement équitables**, notamment en termes d'**adaptations réciproques** et de **libertés de choix**.

Quand on est **enfermé** dans une "institution", comme Timothée D. (situation scandaleuse pour laquelle vos services ont toujours refusé d'aider, depuis 2014), ou quand on aimerait sortir d'un hôpital où l'Etat force abusivement à végéter pendant des mois ou des années et sans bénéfice autre que financier (là où tombent en tintant les 1000 € par jour), **le fait de se forcer à "rêver" ou à "croire" qu'on va enfin en sortir un jour n'est pas suffisant**, et souvent **cet espoir est hélas illusoire face aux Thénardiens institués de la République**, lesquels ne peuvent – au mieux – que daigner sourire des discours présidentiels et des droits humains.

Il en est de même pour toutes les personnes autistes qui, même non-enfermées, vivent des situations de **torture administrative** (parfois pendant toute leur vie), à cause du **refus par l'Administration de prendre en compte nos demandes et nos explications relatives aux adaptations à fournir**.

**Nous ne voulons pas que l'on nous dise de "rêver"
ou que nous devons "croire" à quelque chose :
nous voulons simplement vivre
de manière équitable par rapport aux autres.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Que diriez-vous si, dans une autre vie, vous faisiez partie d'une minorité opprimée qui n'obtient jamais ni justice ni liberté (comme en Afrique du Sud avant, par exemple), et que le président de ce pays dise de cette minorité : "Eux, ils ont à croire en leurs rêves" ?...

Les rêves, les espoirs, les "ambitions" : ce n'est vraiment pas une priorité ni même un besoin ou une demande pour nous, cela ne figure d'ailleurs nulle part dans la CDPH, et nous pourrions en reparler lorsque le nécessaire respect de la CPDH, des droits fondamentaux et de la simple décence apparaîtront dans notre pays, et pas en mirages ni en rêves, mais dans la réalité.

Nous ne voulons ni rêves ni croyances ni promesses : nous voulons l'équité, la liberté et la vie "pour de vrai", comme les autres ; c'est-à-dire tout de suite, sans avoir à attendre ni à mendier ce qui nous est dû.

A 4a → Vous aurez peut-être la gentillesse et la possibilité de nous faire part de **vos réflexions et de vos éventuelles décisions** à la suite de la lecture de nos explications sur ce sujet.

 <p>PR</p>
---	-------



AA_ServPub_ARTIC-Admutisme

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(ARTIC = Assistance à la Réduction des Troubles, Incohérences et Confusions)

(Admutisme = Mutisme Administratif)



5- Le Mutisme Administratif

Concernant ce problème, nous ne voudrions pas vous offenser ; nous pouvons comprendre que l'Elysée reçoit énormément de courrier, et qu'il peut y avoir des erreurs ou des "interprétations automatiques" de certaines lettres – surtout quand elles sont "trop autistiques pour être comprises sans adaptations".

Donc nous n'allons pas vous rappeler les dizaines de **lettres** (recommandées ou non) ou de **messages restés sans réponses**, mais seulement l'un des plus récents, celui du 20/11/2019⁸, auquel vous voudrez peut-être répondre.

En espérant bien sûr que vos services ou Conseillers(ères) vont pouvoir accepter de répondre autant que possible à nos interrogations exposées dans la présente.

Quand on ne trouve aucune aide nulle part même en cherchant pendant des années, on est obligé de continuer à chercher un peu au hasard car on ne peut pas se résigner à accepter l'injustice.

La mort peut sembler préférable à l'acceptation d'une telle oppression, et le suicide des autistes résulte généralement des souffrances socio-générées imposées mais il peut être aussi, en

⁸ (Rappel d'un message resté sans réponse) mer. 20 nov. 2019 16:47 <ed2e0274f02b7c3f94dabob4013279b3@ecire.elysee.fr>

Madame, Monsieur, Nous vous informons de la bonne réception de votre message. (...) - L'outil Ecrire au Président - Présidence de la République

(...) Vos coordonnées : DELEGATION EN EXIL DE L'ALLIANCE AUTISTE, 524 AVENIDA N.S. DE COPACABANA - 22020001 RIO DE JANEIRO - Brésil

Vous représentez une association ou un syndicat - Votre message :

20191120_AA_AideSP---PR Demande d'informations relatives aux mesures présentées par l'Elysée le 6/7/2017, et à la participation des Personnes Handicapées

Madame ou Monsieur le Conseiller en charge des questions relatives à l'autisme

En tant que Délégué Général de l'association d'autistes "Alliance Autiste" et en tant que personne autiste reconnue handicapée,

j'aurais aimé savoir **dans quelle mesure il serait possible que le public soit informé de manière détaillée et chiffrée au sujet des résultats des mesures présentées par la Présidence de la République le 6 juillet 2017.**

Une telle information est importante pour le public, mais encore plus pour notre association qui œuvre notamment pour la "désinstitutionnalisation" - promesse très importante faite à cette occasion.

Il convient de noter également que, dans le cadre des rapports alternatifs des Organisations de la Société Civile utiles à l'examen de l'Etat français par le Comité des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU en 2020, nous ne pouvons envisager des estimations et déclarations insuffisamment fondées.

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Conseiller, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pour l'Alliance Autiste, Eric LUCAS - Délégué Général

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

même temps, **"la conclusion logique" de la certitude de l'impossibilité de trouver des solutions** à ces problèmes.

La recherche de solutions parfois engagée par des autistes "aventuriers de l'extrême" suppose l'espoir qu'un jour quelqu'un finisse enfin par répondre humainement et en proposant des solutions ou au moins des pistes décentes.

Sans cela, le désespoir progresse, et le risque de suicide également car c'est la seule "solution" libre qu'on nous laisse, l'autre étant une vie "végétalisée" dans des hôpitaux ou dans des centres (lesquels, comble du cynisme, gagnent beaucoup d'argent sur notre dos.)

A 5a → Quel est votre avis sur le problème (et les dangers ici exposés) du "Mutisme Administratif", s'il-vous plaît ?

A 5b → Quel serait l'interlocuteur possible pour les associations d'autistes à l'Elysée ?

Faute de réponses depuis plusieurs années, nous ne pouvons que supposer qu'il s'agirait de Madame la Conseillère santé, handicap, personnes âgées ; cependant les problématiques des personnes autistes sont également d'ordre social (Conseiller social) et concernent aussi le phénomène de la discrimination (Conseillère solidarité, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations).

Dans le passé, notre interlocutrice était Madame Nathalie DESTAIS, qui nous répondait parfois (même si c'était toujours négatif), et qui ne nous répond plus depuis qu'elle est à la tête de l'IGAS (au sujet de cet organisme, naturellement).



.....



AA_ServPub_ARTIC-Judicature⁹

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(ARTIC = Assistance à la Réduction des Troubles, Incohérences et Confusions)

(Judicature = Dictature Judiciaire)

6- Le problème de la "séparation des pouvoirs" et de la Dictature Judiciaire

Le problème central entre la "Justice" française et les autistes est facile à comprendre :

- quasiment **personne dans le monde ne comprend véritablement l'autisme** ;
 - les ramassis de poncifs qui sont répétés et dupliqués à l'infini sur Internet et dans la littérature (et qui sont viciés dès le début puisqu'ils confondent systématiquement "l'autisme" avec "les troubles") ne permettent pas de comprendre l'autisme (au contraire) ;
 - **les médecins spécialistes de l'autisme sont très rares** (et ils peuvent tout juste détecter l'autisme avec plus ou moins de succès, mais beaucoup plus rarement comprendre les comportements ou les raisonnements des autistes) :
- > **Comment, dès lors, pouvoir imaginer une seule seconde qu'un magistrat, théoriquement encore plus dépourvu que les médecins en termes de connaissances et de compréhension de l'autisme nécessaires, pourrait statuer de manière suffisamment juste dans une situation impliquant l'autisme (à part, peut-être, par hasard ou par chance) ?**

Et ce d'autant plus que, dans de telles situations, **ces juges ne font que très rarement appel à des experts** (eux-mêmes très discutables, cf. "Médicature"), et qu'ils croient avoir toujours raison, **en agitant le spectre de la dangerosité chaque fois qu'ils en ont envie et sans possibilité de contestation**, parfois pour aider leurs confrères ou amis enfermeurs patentés ou financièrement bénéficiaires, **le tout sans possibilité de défense ou de contrôle par le peuple en cas de dérives.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il apparaît donc clairement que toutes les décisions judiciaires concernant des autistes qui ne s'appuieraient pas sur des avis réellement étayés, justifiés et convaincants émis par de bons experts en autisme (c'est-à-dire toutes les décisions sauf d'improbables exceptions) sont susceptibles d'être remises en question et frappées de nullité.

Mais comme la "Justice" française est une dictature partielle au sens littéral du terme (cf. notes de bas de page), alors rien de cela n'est possible, et en cas d'erreur, de mauvaise foi où d'obstination (ce qui arrive très vite car en plus d'être ignorants de l'autisme ces juges sont souvent susceptibles et égoïstes), les jugements iniques sont appliqués à vie, obligeant ainsi les "condamnés" (aux "soins", à la privation de liberté etc. – en résumé, à la "perte de soi") à des privations et/ou souffrances interminables : c'est comme cela que se passe dans la "République française", mère putative des "Droits de l'Homme".

A 6a → Quel est votre avis, celui du Président Emmanuel Macron, à propos de ces deux gravissimes problèmes (le problème central entre la "Justice" française et les autistes que nous tentons de décrire, et la "Judicature" née de la "séparation des pouvoirs") ?

S'il s'avérait que le Président de la République française ne peut absolument pas mettre un peu d'ordre dans les écuries d'Augias, peut-être que les pauvres mortels non-magistrats (dont vous, alors) pourraient au moins espérer avoir le droit de dire ce qu'ils pensent de cette situation.

Et peut-être même avez-vous le droit de formuler des idées, des pistes, pour aider la société française à

⁹ ("**Judicature**") En France, le fonctionnement du pouvoir judiciaire correspond parfaitement à l'acception du mot "dictature", puisque "ce pouvoir est détenu par (...) un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire" (Larousse).

Il n'y a en effet aucune possibilité de choix, de contrôle, de correction ni de sanction de la part des citoyens ou des pouvoirs exécutifs ou législatifs. Le pouvoir judiciaire est très important (peut-être le plus important) puisqu'en cas de litiges, de problèmes sociaux ou autres, c'est presque toujours celui-ci qui a le dernier mot.

Ce pouvoir est toutefois partiel dans la mesure où il ne peut pas décider de tout ce qui concerne la vie publique : certaines décisions peuvent être prises par des politiciens, mais ceux-ci ne sont pas inamovibles, et leurs décisions restent contestables, contrairement aux décisions souveraines suprêmes de la Judicature supernelle française.

Nota bene : Il existe une autre forme de dictature dans notre pays : la "Médicature", qui permet aux médecins publics d'enfermer ou de contraindre à des "soins" les citoyens, comme bon leur semble, sans contrôle ni possibilité de défense, à l'exception d'une faible concession récente (2011) permettant théoriquement le recours à leurs confrères de la Judicature (avec un taux de libération extrêmement bas et presque "symbolique", ce qui est logique puisque que ces êtres supérieurs s'appuient tous mutuellement).

L'attitude particulièrement obtuse, autoritaire et injuste de ces médecins faisant irrésistiblement penser à celle des professeurs-médecins singes du premier film "La Planète des Singes" en 1968 (Pr. Zaius et confrères), on ne peut s'empêcher de désigner ces personnes, dans le film ou dans la réalité, par le vocable "médesinges" (en demandant pardon à nos amis les animaux pour cette comparaison). D'ailleurs, dans ce film, ces professeurs simiesques sont en même temps médecins et en même temps juges, ce qui veut tout dire et ce qui ne surprend pas quand on sait que l'auteur du livre éponyme était un aventurier "atypique" français.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

réduire ce problème de tyrannie incontrôlée et incroyable.

Le peuple vous a élu. Les citoyens de la France, c'est nous et vous, et non pas les "dictateurs judiciaires à vie".
"Ceux qui ne sont rien", ils existent, vous avez raison : ce sont – entre autres - ces misérables "injusticiers"
félons qui se moquent des Droits de l'Homme, des Conventions internationales, de l'humanité et de la décence.
A ceux-là, nous ne devons rien du tout, nous ne les avons pas choisis, ils ne méritent qu'irrespect et châtement.

 <p>PR</p>
---	-------



AA_Solidarité_Libération-TimothéeD.

7- La séquestration médico-socio-économico-judiciaire de Timothée D.

Depuis 2014, nous tentons en vain d'aider le jeune Timothée à conserver – et maintenant à recouvrer - une vie libre et digne.

Au cours d'un séjour d'une semaine dans sa famille quand il était encore en liberté (en 2014), nous avons pu constater à quel point ce garçon ne manquait de rien, ne représentait pas le moindre danger, et vivait libre et heureux, comme les autres enfants de son âge et de son école (qui d'ailleurs l'aimaient beaucoup).

Malheureusement, l'Administration française crut bon de s'estimer victime d'un crime de lèse-fonctionnaire lorsque la mère de Timothée pensait pouvoir contester l'**exclusion scolaire prononcée par l'Education Nationale**, qui estimait que cet enfant devait aller “dans un endroit fait pour lui” car il relevait du “**champ du handicap**”.

Nous avons fait tout notre possible pour éviter l'institutionnalisation de cet enfant, alors qu'en 2014 l'Administration française (championne de la mauvaise foi) nous assurait que ce n'était pas son but.

C'est pourtant ce qui s'est passé, par le truchement de **jugements successifs plus rocambolesques les uns que les autres**, dignes de la plus bananière des républiques.

Par exemple, nous avons entendu la présidente du TCI de Villeurbanne, lors d'un simulacre d'audience (dont nous conservons les preuves) déclarer que **puisque Timothée s'était mordu la main** (sa propre main, une seule fois), **alors il y avait bien une “mise en danger”**.

Ceci est parfaitement ridicule mais comme le ridicule ne tue pas, cet **amalgame** a permis à cette “magistrate” (de carnaval ?) de statuer au détriment de cet enfant, et le tout sans la présence de

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

la mère de Timothée, sans même son avocate, et bien sûr sans le principal intéressé, Timothée (un garçon très doux et inoffensif).¹⁰

Cet épisode ubuesque n'est pas le pire ; on peut citer aussi une autre décision de justice expliquant, par écrit, que le fait d'**avoir déménagé dans sa maison de campagne** (à 30 km de Lyon) était **perturbant et donc "dangereux"** pour Timothée, ceci **toujours pour aller dans le sens de l'institutionnalisation, laquelle a finalement été mise à exécution par le système médico-socio-administratif français en dépit du refus par sa mère, des demandes de l'ONU, et bien sûr de l'avis de Timothée qui, déjà à cette époque, avait évidemment exprimé son objection.**

Tout cela n'a aucun sens : prendre une personne qui est heureuse dans un milieu où tout va bien, pour la séquestrer ensuite et la rendre malheureuse. Mais c'est la France : on marche sur la tête. **Il était dès lors légitime que la mère de Timothée se réfugie dans un autre pays avec son fils**, à la suite de quoi la **"Justice"** de notre pays, outrée qu'on ose s'échapper de ses griffes, **est passée de l'acharnement cruel à la persécution enragée.**

Cinq ans plus tard, rien n'a changé, l'attitude des juges est toujours aussi "impunément honteuse", comme on l'a encore vu ce 16 juin avec la juge des tutelles.¹¹

Aujourd'hui, Timothée se trouve toujours dans une "MAS", il y est évidemment très malheureux, et quand il se plaint trop on l'enferme dans une "chambre d'isolement" (ce qui est illégal comme tout le reste), ou on l'envoie dans un hôpital psychiatrique, de force bien sûr.

Et le tout **avec la bénédiction des "autorités"**, comme dans le sinistre scandale de Moussaron. S'il existe un niveau zéro à l'abjection, avec cette "affaire" on est très très loin en dessous (et on ne parle même pas de "l'affaire Rachel", encore un autre caprice judiciaire éhonté - parmi tant d'autres dans ce pays).

En France, quand il s'agit d'exploiter et de piétiner la vie des autistes et d'autres personnes sans défense, **"The sky is the limit!"**, et **ceux qui tentent de s'y opposer sont impitoyablement**

¹⁰ (Tribunal de la Concertation de l'Injustice) <https://allianceautiste.org/wp/2014/11/affaire-timothee-temoignage-audience-du-6-octobre-tci-simulacre-de-justice/>

¹¹ (Juge des tutelles, 16/06/2020) "La juge des tutelles finit par accorder une « audition » par visioconférence, le 16 juin 2020. Mais ayant reçu un code incorrect, nous sommes entendus par téléphone, en violation des règles de la procédure, séparément, sa mère et moi, alors que le père, son avocat, le tuteur et la directrice de GRIM sont dans le cabinet de la juge. La juge nous coupe et ne nous laisse pas développer notre propos, rabâche des questions directives, nous faisant entendre que nos demandes ne risquent pas d'aboutir, et se moque des arguments de droit du handicap. En parallèle, elle se montre charmante avec les parties adverses." (résumé par le beau-père de Timothée)
--> Comportement hélas typique. Quand "Justice" rime avec "factice", et "factice" avec "farce"...

broyés ; donc pour s'assurer de la pérennité de cette situation démentielle, **notre chère Justice a mis Timothée sous tutelle**, de manière à empêcher toute velléité et tout espoir de libération (tout en garantissant un revenu à vie au système d'exploitation). *Il n'y a pas les mots...*

Visiblement, l'Administration a voulu faire un exemple pour dissuader les autres parents de se rebeller contre ce système : il y a des milliers d'autres "Timothée" dans notre pays, mais les familles n'osent rien dire en voyant ce qui arrive aux rares courageux qui osent demander justice et liberté, ou aux personnes candides (souvent d'origine étrangère, comme la mère de Timothée) dépourvues de la "subtilité" française nécessaire pour comprendre que le slogan "Liberté, Egalité, Fraternité" est en réalité une sorte de blague ou de "poème" (ou de cache-misère) à ne surtout pas prendre au sens littéral. Il ne reste hélas plus rien de la sincérité initiale de notre devise nationale, devenue presque une sorte de mensonge commercial ou de "méthode Coué" inefficace.

Pour s'échapper de ce grand délire, de cette épée de Damoclès permanente pour les autistes (et autres "damné(e) français(es)), en bref de cette misère humaine et de cette sous-France, l'unique solution que nous connaissons consiste à aller vivre sous d'autres cieux, pour découvrir enfin l'humanité, la solidarité, la liberté, des médecins qui soignent tout simplement, "la vraie vie", "comme ça devrait être", loin de ce cauchemar odieux et mesquin. Hélas, rares sont ceux qui ont la chance de pouvoir faire cela.

Cette "affaire" est **une honte nationale** qui illustre la plupart des ignobles mécanismes préférés des administrateurs de la République française :

- **Exclusion scolaire pour motif de handicap** (*violation de la CDPH*) ;
- **Concept des "endroits faits pour les handicapés"** (*violation de la CDPH*) ;
- Très classiques et immondes **imputations fallacieuses non prouvées de "dangerosité"** (*violation de la CDPH*) ;
- **Amalgames procéduraux de mauvaise foi** ;
- **Persécution administrative et judiciaire** ;
- **Mépris et refus d'aider du gouvernement** ;
- **Mépris des demandes de l'ONU** ;
- **Institutionnalisation forcée** (*violation de la CDPH*) ;
- **Mépris total des souhaits de la personne**, même pas consultée (et il n'y pas la moindre preuve que tout a été fait pour recueillir son avis : bien au contraire, les "tuteurs" l'évitent, de peur d'être obligés de constater son désaccord devant témoins) (*violation de la CDPH*) ;
- **Hospitalisations abusives** (*violation de la CDPH*) ;
- **Contention et chambre d'isolement** (*violation de la CDPH*) ;
- **Médication toxique imposée** (en liberté il n'en avait pas besoin) (*violation de la CDPH*) ;

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- Privation de libertés supplémentaire par une **mise sous tutelle inique** qui évidemment ignore les souhaits de Timothée ou quoi que ce soit qui n'arrange pas ce système de Thénardiens institutionnels (*violation de la CDPH*) ;
- Etc.

Parmi nos nombreuses démarches, le 26/05/2015 **nous avons envoyé à la Présidence de la République une "demande de grâce"** montrant les principales approximations judiciaires, mais **celle-ci a été rejetée au motif - en résumé - de la "séparation des pouvoirs"**.¹²

Pourtant, **quand la "Justice" française fait absolument n'importe quoi et que cela crève les yeux, il doit bien y avoir un moyen quelque part "d'arrêter le massacre", non ?**
Ou est-ce une "Judicature" absolue et sans aucun espoir pour se défendre de tant de stupidité et d'égoïsme ?¹³

Bien que la France soit malheureusement "le pays de l'impossible" pour les "damnés de l'Etat", l'idée de mettre fin à ce désastre (ou à d'autres similaires) avant l'examen de la France par le Comité CDPH serait certainement belle et bonne : certes ce n'est qu'un rêve, mais devons-nous nous limiter à seulement y croire ?
(Ou outre, cela allégerait un peu notre travail de rédaction d'un rapport déjà suffisamment accablant).

A 7a → De la part de votre prédécesseur, on pouvait s'attendre à une certaine mollesse, mais vous ? Tout le monde sait bien que vous ne vous laissez pas faire (et il se murmure même que certains n'ont pas l'air de comprendre votre fermeté), donc **comment pouvez-vous tolérer une abomination pareille ?**

A 7b → Est-ce que vous aussi vous allez vous agenouiller face aux diktats judiciaires, et refuser de libérer Timothée de ce piège infame, de cette absurde réclusion à perpétuité sans aucun motif sérieux ?

Si vous le voulez vraiment, vous pouvez mettre fin à ce martyre.

Il est impossible de croire que vous pouvez envoyer une bombe nucléaire, ou même "seulement" donner l'ordre ou le feu vert pour participer à des guerres (donc tuer des gens), ou encore faire libérer des otages, mais pas délivrer une personne autiste d'un vulgaire et mesquin piège médico-socio-économico-judiciaire. Comme toute chose, le "terrorisme administratif" et "médico-judiciaire" a des limites, qu'il faut trouver. Il semble impossible de défendre l'image de la France des Droits de l'Homme tout en refusant de faire quoi que ce soit contre l'infâme exploitation liberticide des Personnes Souvent Handicapées.

Ou en ignorant souverainement tous les cris et les SOS.

¹² (Notre "demande de grâce" pour Timothée) <https://allianceautiste.org/wp/2015/05/demande-grace-presidentielle-timothee-condamne-ime-2/>

¹³ ("Judicature") Dictature Judiciaire (*parfaitement visible dans le cas de Timothée*)

A 7c → Si de minuscules juges obtus et scélérats sont plus forts que vous et si vous ne pouvez même pas obtenir cette libération, **pouvez-vous au moins faire quelque chose pour aider notre collègue autiste d'une manière ou d'une autre ?**

A 7d → **Quel est votre avis sur cette infâmie ?** (Si toutefois notre "Justice" Toute-Puissante autorise le Président élu parmi les simples mortels à exprimer son avis.)

Selon nous, le Président doit être au-dessus de tout, et il doit régler les problèmes que les défauts du système ou l'égoïsme, la stupidité ou l'incurie de certains fonctionnaires empêchent de régler.

Le Président est nanti de tous les pouvoirs et il est là pour faire ce que nul autre ne peut, comme des corrections manuelles trop difficiles pour la machine bureaucratique.



.....



AA_Logement_Désinstitutionnalisation
(AA_Logement = Logement et cadre de vie)



8- La Théorie de la Putativité Générale de la Désinstitutionnalisation

Concernant le thème de la "désinstitutionnalisation", si pour l'Administration française les choses sont redoutablement (et volontairement ?) opaques, en revanche pour nous comme pour les "pays libres" cela est simple et clair, et voici notre "A-B-C de la désinstitutionnalisation" :

A- Toutes les personnes ont le droit à la même liberté de choix et notamment celui du lieu de vie et celui des personnes fréquentées, et ce droit doit être mis en œuvre concrètement sans tergiversations ni feintes.

B- La ségrégation, l'éloignement, la concentration et l'internement des personnes sont inadmissibles et c'est non-négociable (à l'exception des prisons ou des rares cas de dangerosité réelle et prouvée).

C- Ce sont les services qui doivent aller vers la personne là où elle vit (en liberté comme les autres), et non la personne qui doit aller vivre là où cela arrange les services.

Les entreprises du secteur médico-social doivent se réorganiser pour fournir tous leurs services hors de leurs murs (sauf pour ceux ne durant que quelques heures par semaine si l'établissement est situé dans la cité), et les locaux devenus inoccupés doivent être convertis pour d'autres usages.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

(Si certains services peuvent nécessiter l'usage de bâtiments pour leur administration ou pour recevoir ponctuellement les Personnes Souvent Handicapées pour des soins impossibles à faire à domicile, ces lieux ne peuvent en aucun cas leur servir de domicile ou les héberger, sauf bien sûr pour le cas des personnes sans abri et si tel est leur souhait.)

La place manque ici pour détailler **toutes les anomalies et paradoxes au sujet de la désinstitutionnalisation revisitée selon "l'exception française" et les intérêts de l'industrie médico-sociale hexagonale**, mais on peut en découvrir un certain nombre dans la lettre que nous avons adressée récemment à la DISAND. ¹⁴.

Par souci de simplification, nous nous contenterons à l'avenir de désigner ces **inventions et feintes françaises** par leur principe de base, que nous nommerons la **"Théorie de la Putativité Générale de la Désinstitutionnalisation"**.

Pour comprendre facilement les différences entre cette théorie et la réalité, il suffit de lire la lettre très explicite qui vous a été envoyée le 20/03/2020 par le Réseau Européen pour la Vie Autonome (European Network on Independent Living - ENIL) et la Coordination Handicap et Autonomie (CHA), et **que nous joignons à nouveau à la présente.** ¹⁵

Le problème français de ce qu'on appellera **"l'antidésinstitutionnalisme"** est tel que **le mot "désinstitutionnalisation" semble - officieusement mais sérieusement - "tabou"**.

Ce mot n'apparaît pas une seule fois dans la "Stratégie Nationale pour l'Autisme", et nous ne l'avons pas remarqué dans vos discours (et notamment celui du 11/02/2020) ni dans ceux de votre Premier Ministre ni dans ceux de Madame la Secrétaire d'Etat au Handicap.

Ce qui, forcément, laisse perplexe...

Une telle constance ne peut pas être le fruit du hasard.

Osez-vous le prononcer, au moins une fois, dans un discours (ou, mieux, dans un écrit) officiel public concernant le handicap ?

¹⁴ **(Anomalies et paradoxes concernant la désinstitutionnalisation)** On peut prendre connaissance de certaines des feintes prévues par l'industrie médico-sociale (avec la bénédiction, le soutien et le financement par les autorités de notre pays) dans notre document ["Questionnements, explications et suggestions"](#) pour la DISAND, dont :

6.3- Vérification du respect de la CDPH à propos du droit à la vie autonome (page 67)

11.1- La "désinstitutionnalisation invisible" (page 98)

11.2- La "désinstitutionnalisation de jour" (page 101)

11.3- Les logements ne désinstitutionnalisant pas les institutionnalisés(e)s (page 102)

11.4- La création de services non désinstitutionnalisants (page 103)

11.5- La "désinstitutionnalisation institutionnalisée" (page 104)

11.6- La désinstitutionnalisation au regard de la CDPH (page 105)

11.7- Le droit à la décence et à la sincérité à propos de désinstitutionnalisation (page 106)

11.8- Le droit du public d'être informé des véritables obstacles à la désinstitutionnalisation en France (page 107)

11.9- Des possibilités de libération (page 107)

¹⁵ **(Lettre ENIL / CHA)** <https://enil.eu/wp-content/uploads/2020/03/Lettre-ouverte-au-President-Emmanuel-Macron.pdf>

Cela nous ferait vraiment plaisir, et ce serait un début.

Car comment prétendre mettre en œuvre une chose qu'on ne peut même pas nommer ?

En admettant que le problème du nommage de "l'indicible", du dérangeant ou même de "l'anxiogène" selon l'UNAPEI ¹⁶ soit secondaire, il n'en demeure pas moins que **l'on n'observe aucune réduction de "lits"**.

Bien au contraire, le 11/02/2020 **vous avez annoncé la création de 1000 lits supplémentaires** (ce qui va combler d'aise l'industrie en question, toujours aux aguets et dont nous avons pu mesurer la vorace cupidité).

Sans vouloir vous offenser, la création de 1000 places en hébergement semble diamétralement opposée au principes (et aux objectifs, si toutefois il en existe) en termes de désinstitutionnalisation.

Mais admettons que nous soyons dans l'erreur, et qu'il y ait réellement eu des suppressions : dans ce cas, **combien de lits ont-ils été supprimés** depuis 5 ans, depuis 3 ans, et depuis 2 ans ? Avec cette information, il serait possible de faire une extrapolation – même très grossière – pour calculer combien de siècles ou de millénaires (*pardon*) il faudrait théoriquement, à ce rythme, pour **rendre leur liberté aux personnes pouvant vivre autrement que dans ces centres de concentration**, c'est-à-dire l'immense majorité des enfermé(e)s actuel(le)s.

Précisons aussi que la libération demandée ne concerne **pas que la liberté physique, mais aussi la possibilité de vivre comme on le souhaite, sans devoir se conformer à des directives d'autres personnes même "en milieu ordinaire"**.

La liberté doit être la même pour tous : c'est pourtant simple.

Pour régler ce problème, il suffirait d'obliger ces centres de concentration à faire travailler leurs personnels "dans la cité", dans le cadre de vie naturel des personnes, c'est-à-dire "comme les autres".

Note : Le fait de demander à des salariés de travailler "en ville" ou "chez les personnes" ne semble pas une exigence particulièrement exorbitante.

Mais alors leurs "murs" deviendraient inutiles, et les bénéficiaires de ce système ne pourraient pas caresser autant d'argent, car il leur serait difficile de louer leurs bâtiments à prix d'or (ce qui semble être l'astuce principale pour contourner l'obligation de non-lucrativité, et de toute façon, tout cet argent passe bien quelque part : entre 250 et 1000 € par jour, c'est énorme et il est évident que ce n'est pas nécessaire ; on peut rendre les personnes beaucoup plus heureuses avec beaucoup moins d'argent, mais ça ne fait pas les affaires de nos Thénerdiers nationaux).

¹⁶ (désinstitutionnalisation "anxiogène" pour l'UNAPEI) Voir notre chapitre 11.5- La "désinstitutionnalisation institutionnalisée" (page 104) : https://allianceautiste.org/wp/wp-content/uploads/2020/06/20200618-AA_ServPub_ARTIC_DISAND-DISAND-SG-Questionnements-explications-et-suggestions.pdf

Si la France était un pays où il serait possible de se débarrasser de ce honteux système d'exploitation, on pourrait trouver d'autres usages pour ces "murs".

La crise récente du COVID-19 peut servir à cette réflexion (manque de places en hôpitaux), entre autres exemples. Dans certains pays voisins, comme l'Allemagne, il existe depuis des décennies des "centres de protections contre les catastrophes", vides, un peu partout, prêts à servir immédiatement.

Et si les exploitants-exploiteurs gagnent moins, on ne va pas pleurer pour eux.

La vie et la liberté des personnes ne sont pas à vendre.

En France, la situation s'apparente à une "traite des êtres humains" indirecte, et si "l'autruchisme" des autorités à ce sujet continue, alors il pourrait devenir pertinent de considérer ce problème sous cet angle, internationalement parlant (de la même manière qu'il serait utile d'aborder la question de l'eugénisme sous l'angle des "crimes contre l'Humanité").

On aimerait aussi savoir **pourquoi, en Europe, la France est le seul pays avec la Suisse où les centres de ségrégation, d'éloignement et de concentration (ESMS...) ne sont pas considérés comme des "lieux de privation de liberté", ce qui d'ailleurs contrevient à la CEDH.**

A 8a → Etant donné qu'il semble y avoir un profond malentendu à ce sujet, **pourriez-vous nous dire quelle est exactement la conception du Président de la France Emmanuel Macron au sujet de la Désinstitutionnalisation** et de la manière précise dont il faudrait appliquer cela concrètement dans notre pays, s'il-vous-plaît ?

A 8b → De manière plus générale, **pourriez-vous nous donner votre avis sur les très préoccupants questionnements** exposés dans ce chapitre, s'il-vous-plaît ?

 <p>PR</p>
---	-------



AA_Protection_Exploitation-EMSELCINC

(AA_Protection = Protection contre les atteintes sensorielles, mentales, ou autres)

(Exploitation = Exploitation institutionnalisée des autistes)

(EMSELCINC = Exploitation Médico-Socio-Economique, Lobbyisme, Conflits d'Intérêts, Népotisme et Corruption)



9- Le prospère "marché de l'autisme" et les conflits d'intérêts

Ici, nous voyons deux problèmes principaux.

Premièrement, le grave problème systémique de l'exploitation financière du handicap grâce à la manne financière automatique et à vie procurée par les "prestations sociales" incroyablement généreuses ayant permis le développement de tout un système "vulturier" désormais quasiment inattaquable qui fait la pluie et le beau temps (cf. "Judicature"), qui "place" ses "agents" partout où cela peut être utile dans la haute Administration (et la moins haute), qui lutte insidieusement contre la désinstitutionnalisation (tentatives de désinformation, omerta, etc.), et qui est la principale cause des privations de libertés, donc de vie digne et équitable et d'épanouissement des Personnes Souvent Handicapées en France.

Quand on voit que même avec une situation aussi éhontée que celle de l'IME Moussaron, il aura fallu deux décennies et une caméra cachée pour que l'Administration française réagisse timidement, on voit bien que cette industrie fait ce qui lui plaît, ET qu'elle possède des soutiens au sein des "autorités" de l'Etat.

Cette situation de mauvaise utilisation des fonds publics peut sembler a priori de moindre ampleur – en termes de milliards gaspillés – que celle de scandales comme celui d'AREVA (parmi tant d'autres), mais **il importe de souligner ici que ce système consiste à s'enrichir au détriment des possibilités de "vraie vie" des Personnes Souvent Handicapées, ce qui est une honte indicible surtout pour un pays aussi "suffisant" en matière de Droits de l'Homme, et que bien sûr tout cela viole très outrageusement la CDPH (visiblement méprisée par l'Etat français).**

Ce n'est même pas la peine de démontrer la véracité de cette exploitation du handicap : c'est évident, surtout vu depuis l'étranger. Et pour ceux qui auraient du mal à y croire, il leur suffirait de considérer les montants indécents des prix journaliers pour s'en convaincre (entre 250 € et 1000 € payés rubis sur l'ongle par le contribuable obligé).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Indécents et même insultants au vu de la "misère du monde", et surtout quand on sait qu'il ne se passe pas grand-chose dans ces lieux de non-vie et de privation de libertés.

Et en ce qui concerne l'infiltration par les lobbies, on en est à un niveau caricatural. ¹⁷

Deuxièmement, les problèmes plus triviaux et plus individuels découlant directement du système d'exploitation décrit plus haut : **conflits d'intérêts, collusions, affairisme, népotisme**, et en résumé une forme de corruption rampante, discrète, "à la française" (= élégante et raffinée).

Nous n'allons pas détailler ici ce sujet délicat et même dangereux qui nécessiterait plusieurs centaines de pages, mais **tout cela nuit forcément aux Personnes Souvent Handicapées, qui ne sont que le combustible de ce système, et dont les rares protestations sont systématiquement ignorées, étouffées, minimisées, dissuadées, travesties ou perverties.**

Nous avons tout de même tenté d'avertir votre Premier Ministre au sujet d'un problème de conflits d'intérêts et de népotisme impactant les autistes, mais celui-ci n'a même pas répondu à notre LRAR. ¹⁸

(Initialement, c'était vous que nous voulions avertir, puis nous avons jugé préférable de ne pas vous déranger avec cela. Toujours la même question : comment faire en cas de Mutisme Administratif ?)

De toutes façons, encore une fois les choses sont simples à comprendre :

Plus une personne accède à l'autonomie et à la liberté, et moins il faut "s'en occuper" (donc moins il faut de personnel), donc les intérêts fondamentaux des autistes (et autres Personnes Souvent Handicapées) sont forcément opposés aux intérêts financiers de l'industrie payée pour "s'en occuper".

C'est tout simplement irréfragable.

Au vu de cette évidence, il est **outrageant de "veiller à la présence"** de cette "industrie bénéficiaire aux intérêts mathématiquement opposés à l'autonomie globale", tel qu'il est stipulé

¹⁷ (Niveau caricatural d'infiltration par les lobbies) Voir par exemple la composition du Conseil National des TSA et TND (mais on peut aussi regarder plus haut dans les hiérarchies...), à lire à partir de la page 32 : https://allianceautiste.org/wp/wp-content/uploads/2020/06/20200618-AA_ServPub_ARTIC_DISAND-DISAND-SG-Questionnements-explications-et-suggestions.pdf

¹⁸ (Notre lettre d'alerte ignorée par le Premier Ministre) "20200123 AA_ServPub_ARTIC_[CONFID]---PM Demande d'aide concernant les conflits d'intérêts dans l'autisme", envoi recommandé AR N° RR076020950BR du 23/01/2020.

dès le premier article de la loi de 2005¹⁹, comme pour rassurer.

"Plus c'est gros et moins ça se voit", et il semble évident que ceci est le résultat du lobbying omniprésent effectué sans la moindre opposition de l'Etat français (et c'est un euphémisme).

A 9a → Il ne semble pas abusif de parler d'une sorte de "**Thénardisation institutionnelle de la France**" : quel est votre avis, celui du Président de la République française, sur ce très grave problème ?

A 9b → Si - comme nous - vous trouvez tout cela injuste, indécent et nauséabond, **est-ce que vous voudriez y changer quelque chose et si oui comment ?**

Pourquoi pas tenter de ramener la France vers la décence, puisque vous avez été élu notamment par rapport à la question du handicap ? Cela fait déjà trois ans que nous attendons, et il n'en reste plus que deux. Vous avez déjà fait des réformes ambitieuses et envers et contre tous, donc pourquoi ne pas en faire autant à propos des Thénardiens et autres vautours exploitaires de la vie de personnes vulnérables en France ?

A 9c → Est-ce que vous avez le droit de dire ce que vous pensez des **graves problèmes fondamentaux que nous relevons dans l'article premier de la loi de 2005**, et si oui **pourrait-on connaître votre opinion** à ce sujet, s'il-vous-plaît ?

 <p>PR</p>
--	-------

¹⁹ (loi 2005-102, article 1^{er}) "Dans **toutes** les instances **nationales** ou **territoriales** qui émettent un **avis** ou adoptent des **décisions** concernant la politique en faveur des personnes handicapées, les représentants des personnes handicapées sont nommés sur proposition de leurs associations représentatives en veillant à la présence simultanée d'**associations participant à la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés** aux 2°, 3°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 et d'associations n'y participant pas."

Nota bene : De toutes façons, on voit mal comment ces entreprises, même supposément "associatives", pourraient être des "**représentants des personnes handicapées**" : c'est comme si les médecins étaient les représentants des patients, ou les commerçants les représentants des consommateurs. Encore une énormité scandaleuse, et personne ne dit rien. **Ce système est vicié d'entrée.** Avec tout cela, rien d'étonnant à ce que la France soit un "marché ouvert" pour ce "business", et on devine facilement que les **prix journaliers famoureux** ainsi que le "**subventionnement automatique**" par la "protection sociale" sont le résultat de telles **manœuvres**. Tout cet argent pourrait être beaucoup mieux utilisé, en rendant les personnes vulnérables plus heureuses. C'est à vomir.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil



AA_Protection_Défectologisme-Eugénisme²⁰

(AA_Protection = Protection contre les atteintes sensorielles, mentales, ou autres)

10- Le spectre de l'eugénisme et du génocide de notre population, sous la responsabilité des autorités et des politiciens français

Nous aimerions que quelqu'un nous dise à quoi servent les "recherches génétiques" si ce n'est pas, principalement, pour permettre de détecter l'autisme des personnes avant leur naissance.

La voie vers l'eugénisme concernant les autistes a déjà commencé en France, à l'hôpital américain de Neuilly sur Seine.²¹

Plus grave encore : la fin programmée des personnes trisomiques est en cours dans notre pays, et ce dans l'indifférence générale.

On se demande vraiment ce que cette catégorie de personnes a fait de mal pour que d'autres décident de les empêcher d'exister en les empêchant de naître. Et de quel droit.

S'il fallait toujours raisonner comme cela, alors il faudrait identifier les gènes de la "stupidité ordinaire" (si possible) et appliquer le même "traitement" : on réglerait ainsi rapidement le problème de la surpopulation et des "nuisances et désastres normaux", et là ce serait réellement utile – mais assurément pas plus éthique.

²⁰ (Eugénisme) On peut en savoir plus dans notre document "[Questionnements, explications et suggestions](#)" pour la [DISAND](#), pages 128-135.

²¹ (Eugénisme / hôpital américain de Neuilly sur Seine) <https://cle-autistes.fr/eugenisme-hopital-americain-neuilly/>

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Ce sujet est très grave. On commence avec de timides "avancées" à l'hôpital américain de Neuilly sur Seine (et peut-être ailleurs dans ce pays chérissant l'opacité et l'impunité), et puis **un jour on se retrouve dans la situation de l'Islande, qui peut être "fière" d'avoir totalement "éradiqué la trisomie en éradiquant les trisomiques"**. La "solution finale" ?...

On nous avait appris à l'école que tout cela relevait de la barbarie nazie et autre...

Ce n'est plus vrai ?

Pourquoi est-ce toléré (et même encouragé) par les pouvoirs publics en France, ce pays dont vous êtes le chef ?

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de **notre bref plaidoyer contre l'eugénisme** :

"Naître ou ne pas naître" : Notre combat vital contre l'eugénisme

La **vision défectologique** de l'autisme prônée par la quasi-totalité des parties prenantes (et notamment par celles qui gagnent plus d'argent en présentant l'autisme comme une calamité) **nuît au bonheur des autistes et favorise le suicide** ; permet **l'exclusion, la ségrégation, la concentration, l'exploitation discrète, la privation de libertés et la violation des principes moraux humains** les plus évidents (en commençant par l'équité).

Mais **il y a encore pire : ce cauchemar amène le public à se représenter les autistes comme des personnes qui souffrent à cause de leur autisme** (alors que nous pouvons démontrer que sans l'intervention des Troubles du Non-Autisme il n'y a quasiment plus de problèmes), et tout ce système (qui repose sur une approche médicale alors qu'elle devrait être sociale) fait que **presque tout le monde voit l'autisme comme une maladie** (alors qu'il n'y a rien de malsain dans le fait de ne pas être adapté à une société malade), ce qui dès lors amène "logiquement" (par une cascade de non-sens et d'erreurs) la société à envisager de **s'opposer à la naissance de personnes autistes** (grâce aux "avancées de la recherche"), ce qui n'est rien d'autre que de **l'eugénisme, ou le génocide programmé (ou accepté) d'une catégorie de personnes.**

Ceci existe déjà pour les personnes trisomiques, hélas : progressivement, la France "éradique la trisomie en éradiquant les trisomiques", dans l'indifférence générale, alors que les particularités de ces personnes ne le justifient en rien.

Les leçons de l'Histoire sont bien vite oubliées, l'innommable est déjà de retour.

Le droit de vivre de notre catégorie de personnes commence par son droit de naître.

Dans le mortellement stupide combat de l'*homo sapiens* contre la Nature, notre camp est – nativement – celui de la Nature.

C'est celui qui finira par vaincre l'aberration, et nous y contribuerons de toutes nos forces.

A 10a → S'il-vous-plaît, **pouvez-vous nous donner votre avis, celui du Président de la République Emmanuel Macron, au sujet de ce risque grave et réel de "génocide préventif" perpétré sur des Personnes Souvent Handicapées et notamment autistes ?**

A 10b → **Pensez-vous réellement qu'il serait préférable que les personnes autistes ou trisomiques (ou autres représentants de la biodiversité humaine) ne viennent pas au monde ?**

A 10c → **Estimez-vous que cela relèverait uniquement de la "sphère personnelle" ("choix personnel", mais pas celui des personnes concernées), sans prendre en considération le risque de génocide total comme c'est le cas en Islande pour les trisomiques ?**

A 10d → En termes de **responsabilité face à l'Histoire, voulez-vous être le président français qui aura fait le nécessaire pour éviter un génocide dans le futur, ou bien préférez-vous simplement vous en désintéresser, comme les autres ("live and let die") ?**

A 10e → **Pensez-vous que la France, la République française, c'est ça ?**

A 10f → **Nous proposons une méthode qui permet de régler très facilement ce problème, sans avoir besoin d'eugénisme ni de génocides ni de luttes (fatalement stupides et dangereuses) contre la Nature, en déterminant statistiquement que le choix des personnes à naître est bien celui d'être "nés pour être vivants" : êtes-vous intéressé pour la connaître, ou préférez-vous les refrains mortifères et irresponsables face aux choix de la Nature et de la biodiversité humaine ?**

 <p>PR</p>
---	-------

**Merci beaucoup pour vos avis présidentiels espérés,
qui seront très utiles pour l'information du public
et pour notre rapport au Comité CDPH.**

Nous espérons que les quelques explications données ici pourront servir.

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
 Ag: 50300270 - AC COPACABANA
 RIO-DE JANEIRO - RJ
 CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
 COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 03/07/2020 Hora.....: 16:54:36
 Caixa.....: 97070729 Matrícula.: 83209891
 Lançamento.: 086 Atendimento: 00083
 Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1844919016

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	35,55+
Valor do Porte(R\$)...	25,55	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,150	
Peso Tarifado:.....	0,150	
OBJETO=====> RR112919283BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
Selo.....	35,55	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 35,55

Valor Declarado não solicitado(R\$)
 No caso de objeto com valor,
 utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 35,55
 VALOR RECEBIDO(R\$)=> 35,55

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Ganhe tempo!
 Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
 Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
 deste comprovante, para eventual contato com
 os Correios.
 VIA-CLIENTE SARA 8.0.02

20200702 AA_ServPub_ARTIC_{PR}
---PR-PR Demande d'avis présidentiels